

***Santé : un modèle d'évaluation d'impact
des projets de développement***

Geneviève Buissonnet-Verger, S.P.I.D. Verger Inc.

Avril 1997

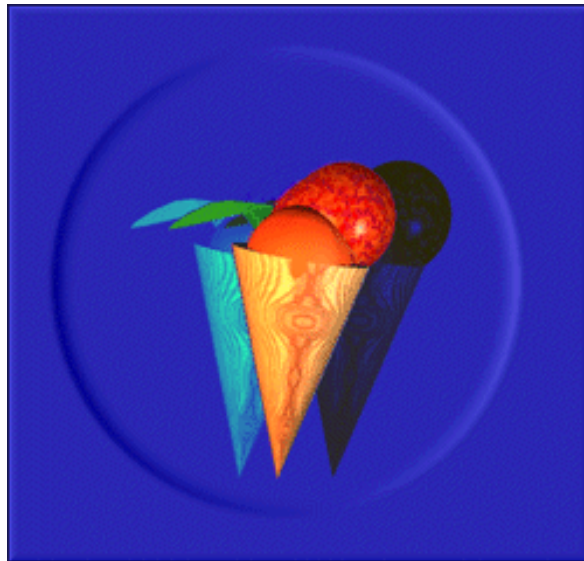


Illustration Chloé Design

Remarque

Ce modèle est en cours de validation. Les critiques et argumentations sont bienvenues.

Courrier électronique : verger@spid.com

Introduction

En novembre 1996, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) publiait une nouvelle *Stratégie de santé*¹ articulée autour des volets prioritaires du programme de l'Aide publique au développement².

Ce document encourage les agents de programme et les partenaires dans le développement à considérer les effets sur la santé des programmes de l'ACDI dans d'autres domaines. Les incidences pratiques de cette orientation ont été évoquées, en novembre 1996, par la présidente de l'ACDI, à l'occasion de la 3^{ème} conférence canadienne annuelle sur la santé et le développement. La présidente a dit espérer que, grâce à cette stratégie, l'ACDI tiendra compte dans toutes ses planifications de projets, de leur incidence sur la santé, de la même façon qu'elle tient déjà compte de leur incidence sur l'environnement et sur les femmes.

1. La stratégie de santé

1.1 Les orientations

La priorité affirmée est de contribuer "...au renforcement des systèmes de santé nationaux et à l'amélioration de la santé de la femme et de la santé génésique."³ Deux axes d'interventions sont envisagés :

- les actions portant sur le système de santé proprement dit (orientations politiques et stratégiques nationales);
- celles visant à influencer sur les déterminants de la santé.

Dans la poursuite de son objectif, l'ACDI compte s'appuyer sur un certain nombre de principes directeurs favorisant :

- la prise en charge, par les pays concernés, de leur propre développement en matière de santé;

¹ Stratégie de Santé. Agence canadienne de développement international, Direction générale des politiques, novembre 1996. [<http://www.acdi-cida.gc.ca>]

² Le Canada dans le monde. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1995. [<http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/menu.htm>]

³ Stratégie de Santé, page 9.

-
- les approches intégrées tant au niveau des programmes de l'Agence qu'à celui des actions intersectorielles sur le terrain;
 - un développement durable de systèmes de santé nationaux équitables reposant sur des principes de développement des capacités.

1.2 Les déterminants de la santé et la problématique de l'évaluation des projets

Partant du constat que la santé est déterminée par l'environnement social, physique, économique, politique et culturel, l'ACDI identifie un certain nombre de facteurs qui influent sur la santé. Ces déterminants sont :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| • Situation de la femme | • Eau et hygiène |
| • Éducation | • Nutrition |
| • Pauvreté et inéquité | • Environnement |
| • Croissance démographique | • Comportement humain |
| • Logement | • Services de santé |

Que l'amélioration de chacun des facteurs énumérés ci-dessus contribue à une meilleure santé, cela ne semble faire aucun doute. La difficulté survient lorsque l'on essaie de déterminer l'impact final de **projets de développement**⁴ ayant des effets indirects divers, positifs ou négatifs, sur un ou plusieurs déterminants. Comment en apprécier, alors, *l'effet résultant*?

Le document ci-après vise à présenter les principes d'un modèle comprenant l'ensemble des éléments devant être pris en compte pour mener une telle évaluation. Même s'il intègre un grand nombre d'aspects, il ne prétend pas à l'universalité. Notamment, ne sont pas couverts :

- l'évaluation de projets spécifiquement de santé : politiques, stratégies, constructions d'hôpitaux, programmes de formation de personnel médical ou paramédical;

⁴ Il est question ici de projets de développement n'ayant pas la santé pour objet spécifique. Dans la suite du texte de tels projets seront identifiés sous l'acronyme PNS (projet non de santé).

-
- l'appréciation des effets des projets d'aide directe aux populations : transferts monétaires (allocations diverses à caractère social) ou programmes alimentaires.

Enfin, Les outils rendant ce modèle opérationnel n'y sont pas décrits.

2. Le modèle

En dernière analyse :

a) Les incidences concrètes, sur la santé, des PNS se traduisent par des actions :

1. éducatives et d'appui
2. de création ou de réhabilitation d'ouvrages
3. en faveur de l'emploi

b) Les bénéficiaires de ces actions - et qui peuvent être en même temps les agents de changement - sont de trois niveaux :

1. l'individu
2. la communauté
3. l'institution

Les PNS peuvent engendrer des actions à effets positifs ou négatifs sur les déterminants de la santé. Pour fins du modèle ceux-ci ont été regroupés sous deux volets :

1. l'environnement
2. les conditions de vie des populations⁵ : soit l'état de l'ensemble des autres déterminants de la santé.

⁵ L'ensemble des individus, des communautés dans lesquels ils vivent et leurs institutions constitue, dans ce cadre, les populations.

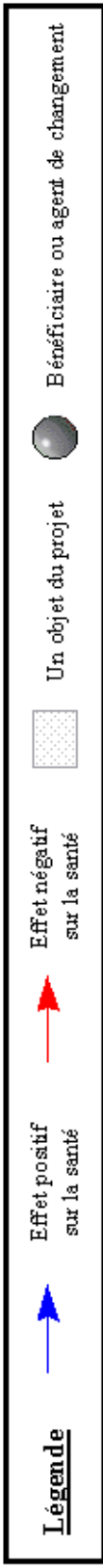
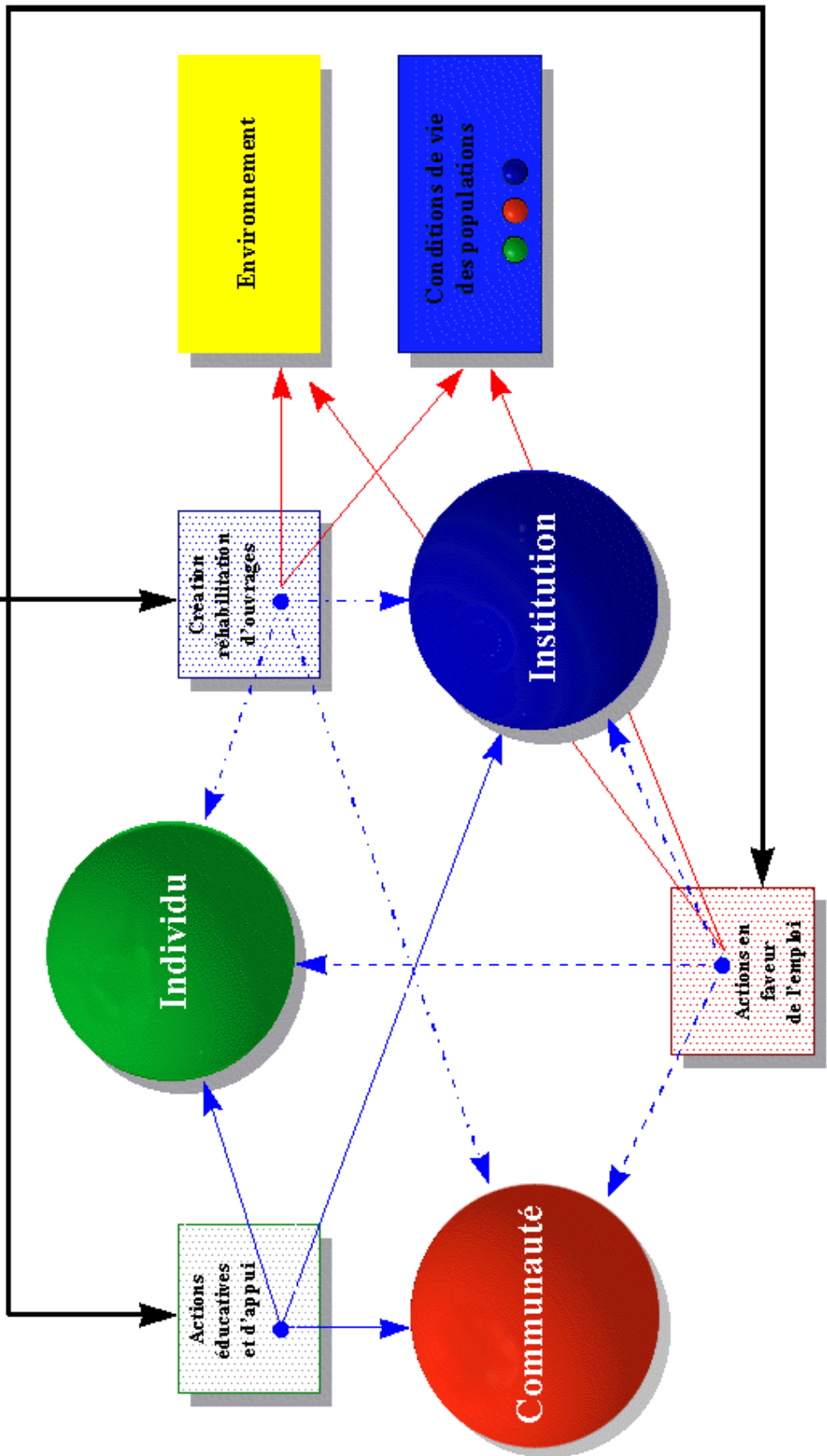


Figure 1 - Les composantes du modèle

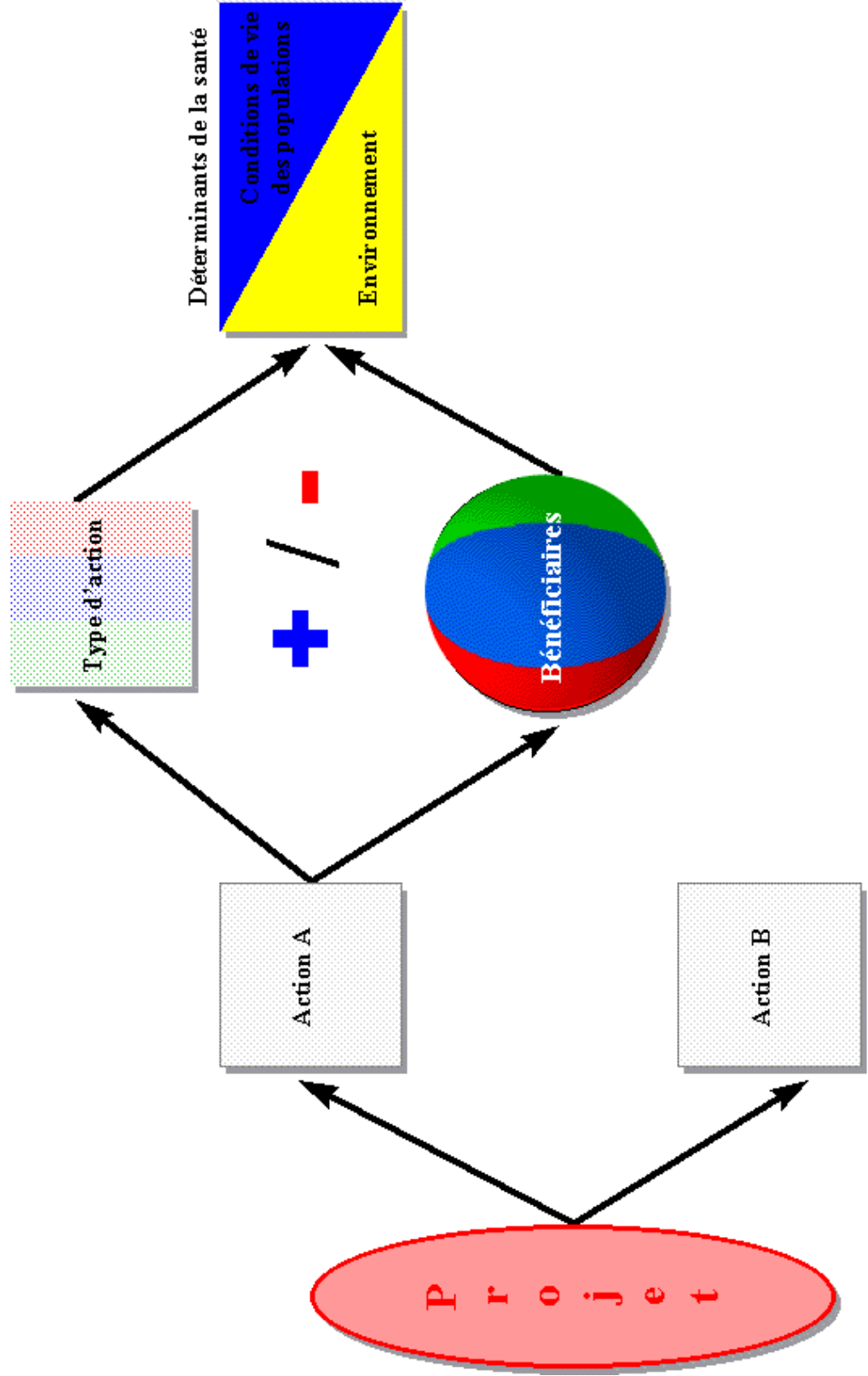


Figure 2 - Démarche d'évaluation d'impact

Définitions

Actions éducatives et d'appui : il s'agit d'interventions pédagogiques ou de support réalisées dans le cadre de PNS, auprès d'individus ou de groupes, visant l'acquisition de connaissances, la promotion d'attitudes ou de comportements de nature à engendrer des effets positifs sur les déterminants de la santé.

Actions en faveur de l'emploi : ces actions résultent le plus souvent de projets mis en place dans le cadre de programmes gouvernementaux afin d'améliorer le statut économique des populations. Il peut s'agir, par exemple, de projets :

- à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO);
- d'appui au secteur privé et/ou visant à créer des PME / PMI;
- permettant la promotion d'emplois féminins;
- facilitant l'accès au crédit aux plus démunis, notamment pour la création de micro-entreprises.

Communauté⁶ : dans le cadre de ce document la communauté est constituée d'un groupe de personnes vivant dans une zone géographique déterminée. Cette qualité n'est pas en soi suffisante; en outre, pour constituer une communauté, le groupe doit être caractérisé par :

- *sa taille* - il doit être à la fois assez petit pour inspirer à ses membres un sentiment de solidarité et assez important pour favoriser un sentiment d'appartenance à une structure sociétale plus large;
- *son objet* - il doit être basé sur des intérêts fondamentaux de ses membres;
- *son engagement social* - il doit se manifester concrètement par les actions collectives de ses membres, en ce sens le groupe n'est pas seulement une communauté d'intérêt;
- *sa structure de communication* - elle permet de dépasser les relations interpersonnelles et de véhiculer à tous ses membres un message commun.

La communauté peut également servir de médiateur entre l'individu et la société et ses institutions.

⁶ Les éléments de la définition sont tirés d'une étude sur les communautés a-géographiques menée par Mary Neff (1996) : Media usage in American Folk Music Community.

Création et réhabilitation d'ouvrages : sont concernés tous les travaux visant à construire ou à réhabiliter des bâtiments, des infrastructures et les investissements connexes (matériels et équipements), mais également ceux d'aménagement agricole, forestier...

Environnement : "c'est l'ensemble des milieux naturels ou plus ou moins anthropisés, des espèces qui y vivent, des relations et interactions qui s'y expriment et tous les processus qui y agissent."

"Le terme *interaction* souligne que l'action de l'homme avec ses conséquences très variées sur le milieu, et simultanément, les actions en retour des évolutions de ce milieu sur les activités humaines, constituent le noyau de cette problématique et que l'étude des actions directes de l'état du milieu sur les activités de l'homme, au sens restreint, n'y est pas impliquée."

Institution : elle se caractérise, selon la description donnée par B. Malinowski, par une *charte* (des principes), un *personnel* (un groupe de personnes à qui s'applique cette charte) et un *matériel* (une destination propre de l'action des personnes). L'institution poursuit une finalité indépendante de celles des membres qui oeuvrent en son sein. Dans ce sens, un ministère, un syndicat, une entreprise, une école...sont des institutions.

⁷ Patrick Legrand, Alain Perrier (Janvier 1994). Une politique de l'environnement à l'INRA - Orientations pour la délégation à l'environnement. Courrier de l'environnement n° 21, pages 52-58.

[<http://www.inra.fr/USER/PRODUCTIONS/PUBLICATIONS/DPENV/dpencv21.htm>]